



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Loire-Atlantique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 67 – 21 septembre 2015

SOMMAIRE

DDFP – Direction Départementale de la Protection des Populations

Arrêté de subdélégation de signatures de Monsieur Jardin à ses collaborateurs

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction Départementale de la Protection des Populations

ARRÊTÉ PREFECTORAL

portant subdélégation de signature du Directeur départemental de la protection des populations à ses collaborateurs

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture ;
- VU** le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 nommant M. Christian JARDIN, Inspecteur Général de la santé publique vétérinaire, en qualité de Directeur départemental de la Protection des Populations de la Loire-Atlantique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 15 septembre 2014 nommant M. Philippe GRANDJEAN, Directeur départemental Adjoint de la Protection des Populations de la Loire-Atlantique ;
- VU** l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2014 portant délégation de signature administrative et technique de M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, à M. Christian JARDIN, Inspecteur Général de la santé publique vétérinaire, en qualité de Directeur départemental de la Protection des Populations de la Loire-Atlantique ;
- SUR** proposition du Directeur départemental de la Protection des Populations de la Loire-Atlantique,

ARRETE

Art. 1^{er}. – Conformément à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2014 portant délégation de signature administrative et technique de M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, à M. Christian JARDIN, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire, en qualité de Directeur départemental de la Protection des Populations de la Loire-Atlantique, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian JARDIN, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} de cet arrêté est subdéléguée à ses collaborateurs de la façon suivante :

En cas d'empêchement de M. Christian JARDIN, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :

- M. Philippe GRANDJEAN, Directeur départemental Adjoint de la protection des populations pour l'ensemble des matières visées ci-après.

1-1 - Pour ce qui concerne les matières visées au paragraphe 3 de l'article 1 de l'arrêté du 20 juin 2014 « arrêtés, à l'exception des arrêtés réglementaires, et décisions individuelles, relevant des domaines suivants Paragraphes a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l » :

- Mme Florence DUGAST, inspecteur de santé publique vétérinaire, chef de service protection sanitaire de la production primaire,
- M. Alain FRADET, Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de service sécurité sanitaire des aliments,
- Mlle Jocelyne FADAT, inspecteur de santé publique vétérinaire, chef du service environnement et enjeux éthiques,
- Mr Cyril PIETRUSZEWSKI inspecteur de santé publique vétérinaire, adjoint au chef du service sécurité sanitaire des aliments,
- Mme Cécile BLOTTIERE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service protection sanitaire de la production primaire,
- Mme Christelle MAURIS DEMOURIOUX, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service environnement et enjeux éthiques ;
- Mme Christine CHARFF, attachée principale d'administration, chef du service de la prévention des risques ;
- Mme Myriam PEURON, inspectrice principale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, chef du service protection économique du consommateur ;
- MME Martine LE CAM, inspectrice de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, adjointe au chef du service protection économique du consommateur ;
- Mme Nathalie LE CORRE, inspectrice principale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, chef du service protection économique du consommateur dans le domaine alimentaire ;
- Mme Françoise TURCEY, attachée d'administration, adjointe au chef de service de la prévention des risques.

1-2 – Pour ce qui concerne le service d'administration générale et le paragraphe 4 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2014 :

- Mr Didier GUEUDIN, attaché principal d'administration, secrétaire général,

Art. 2. –L'arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2014 portant subdélégation de signature du Directeur départemental de la protection des populations à ses collaborateurs est abrogé ;

Art. 3. – Le directeur départemental de la protection des populations de la Loire-Atlantique est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 14 septembre 2015

Le Directeur départemental
de la protection des populations,



Christian JARDIN